

CR AG ANGGEL 26 avril 2017 - PARIS

Présidente : Dr Nicole Jacquin-Mourain- 153A rue Cardinet 75017 Paris



Tous les membres actifs de l'association ont été convoqués

Les membres présents et représentés ont élargé la feuille de présence

La réunion a été dirigée par les membres du bureau :

Président : Dr Jacquin-Mourain

Vice-Président : Dr De Jaeger

Secrétaire : Dr Tanneau (représenté)

Trésorier : Dr Baranes

Sont présents les Docteurs Baranes, Besse, De Jaeger, Jacquin-Mourain, Kruczek, Le Dr Le Breton, Madame Briand et Monsieur Gigon

Sont absents excusés : Dr Cohen, Dr Balan, Dr Klarh-Elfassi, Dr Guiliani, Dr Magnier, Dr Piette, Dr Tanneau

Pouvoirs : Dr Guiliani, Dr Klarh-Elfassi, Dr Magnier, Dr Piette, Dr Tanneau

Les débats ont suivi l'ordre du jour :

Une nouvelle composante est apparue au sein du CNP de gériatrie, dissidente de la FFAMCO, MCOOR et donc le CNP a maintenant 8 composantes dont ANGGEL. Les Dr Marc Cohen et Joseph Jonh Baranes s'occupent de l'ODPC.

Discussion sur la nécessité renouvelée d'un partenariat avec Silver Valley, approuvée par l'ensemble de l'Assemblée. Anggel est maintenant inscrite dans leur annuaire.

Le problème est le manque de gériatres libéraux disponibles et la désertion des soignants gérontologues dans l'association. Il faut arriver à contacter de nouveaux gériatres, par exemple ceux travaillant en clinique et inciter à une pratique libérale mixte ou exclusive. Il faudrait également qu'ils motivent les soignants de leur entourage.

Le projet porté par Anggel, ANGGEL'Dom va désormais voler de ses propres ailes sous forme d'une SAS. Je rappelle qu'il s'agit de maintenir les personnes âgées à leur domicile dans les meilleures conditions possibles de prise en soins coordonnée autour d'un dossier médical partagé sécurisant les patients, leur famille et les aidants naturels et/ou professionnels.

L'Arrêté du 28 avril 2016 a été une mauvaise nouvelle pour la spécialité de gériatrie puisque :

- ⊙ Dans le chapitre relatif à la TARIFICATION des actes il est mentionné que :
- ⊙ "pour la téléconsultation, le professionnel requis (ou un autre professionnel dans le cadre d'un protocole de coopération) peut percevoir, par acte :
  - ⊙ 26 euros pour **"un médecin généraliste effectuant des activités de gériatre"**, jusqu'à trois actes par année civile et par patient

- ⊙ 28 euros pour un médecin spécialiste (**sauf gériatrie** et psychiatrie), jusqu'à trois actes par année civile et par patient
- ⊙ 43,7 euros pour un psychiatre, jusqu'à cinq actes par année civile et par patient".

Participation d'ANGGEL :

- ⊙ Participation au «3eme congrès PAERPA Montpellier
- ⊙ A l'Université d'été du CNP
- ⊙ A l'AG du CNP gériatrie
- ⊙ Au congrès du SML
- ⊙ A l'AG du SNGC et de la Silver Economy
- ⊙ A la lutte contre la dénutrition chez la PA
- ⊙ Rencontre CNAM, collaborateur N Revel concernant la nomenclature : le CR se trouve sur notre site.

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité

La situation financière est exposée pour l'année 2016 et pour les 4 premiers mois de 2017, le Dr Jacquin-Mourain et les Dr Baranes ayant décidé de se mettre en retrait de la gestion de l'association, tout en restant membres. Le Dr Haicault de la Regontais par contre cesse son activité dans ANGGEL

Les dépenses s'élèvent à 6093,31 Euros et les recettes des cotisations à 1005,00 Euros, Il en résulte un solde de 11351,98 Euros provenant encore de la subvention Samsung attribuée à ANGGEL pour le projet ANGGEL'DOM. Un don à la société qui porte maintenant ce projet pourrait être envisagée.

La cotisation est passée à 35 Euros et à 60 Euros pour les entreprises.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Votes :

Le tiers du CA devant être renouvelé selon les statuts. A la suite des fins de mandats des Dr Baranes, Haicault de la Regontais et Jacquin-Mourain, les Dr De Jaeger, Tanneau et Magnier ont présenté leurs candidatures.

Le nouveau CA de ANGEL est composé de :

Christophe De Jaeger  
 Mathilde Sebbag  
 Eric Tanneau  
 Anne-Sophie Briand  
 Olivier Gigon  
 Geraldine Magnier  
 Elisabeth Kruczek  
 Marie-Hélène Le Breton

Le nouveau bureau de l'association est composé de

Christophe De Jaeger : président  
Eric Tanneau : secrétaire  
Mathilde Sebbagh secrétaire adjoint  
Anne-Sophie Briand : trésorier  
Olivier Gigon : trésorier adjoint

Le siège social sera 4 rue Galliera 75116 Paris, téléphone 01 53 92 53 10

Remerciements du Dr Nicole Jacquin-Mourain et profession de foi du nouveau Président :  
pérenniser l'association et assurer son action en faveur des gériatres libéraux et des  
gérontologues.

Olivier Gigon propose une mobilisation des énergies pluridisciplinaires des partenaires de  
l'action libérale gériatres et médecins généralistes ayant une appétence pour la gériatrie et  
gérontologues afin d'en finir avec les querelles d'appareils et se recentrer sur les  
problématiques sociétales.

La séance est levée à 22H15.